

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 02 novembre 2020

DELEGATION SPECIALE CHARGEE D'ADMINISTRER LA COMMUNE DE PINET

Par décision du tribunal administratif de Montpellier en date du 29 septembre 2020, les élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 de la commune de Pinet ont été annulées. Il n'a pas été fait appel de cette décision qui est donc devenue définitive le 30 octobre 2020.

En application de l'article L2121-36 du code général des collectivités territoriales le préfet a institué une délégation spéciale chargée d'administrer la commune et d'organiser les élections. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration et expirent de plein droit dès que le conseil municipal aura été reconstitué.

Cette délégation est composée de :

Mme Nicole Barthe, retraitée de la direction départementale des finances publiques ;

Mme Annie Galan, retraitée, ancienne directrice générale des services de la mairie d'Agde ;

Mme Martine Leroy, retraitée, ancienne secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers.

La délégation spéciale s'installera le mardi 3 novembre en mairie de Pinet.

Les élections auront lieu les 13 et 20 décembre 2020. Le dépôt des candidatures pour le premier tour des élections sera ouvert le vendredi 20 novembre à 9h00 et clos le jeudi 26 novembre à 18h00.

